

## LA PARTICIPATION PARENTALE COLLECTIVE À L'ÉCOLE : COMMENT ÇA SE PASSE AILLEURS ?

Joëlle LACROIX

**Fédération des Associations de Parents de l'Enseignement Officiel – ASBL**

Rue de Bourgogne, 48

1190 Bruxelles

Tel. : 02/527.25.75 Fax : 02/527.25.70

E-mail : [secretariat@fapeo.be](mailto:secretariat@fapeo.be)

Avec le soutien de la Fédération Wallonie-Bruxelles



FÉDÉRATION  
WALLONIE-BRUXELLES

## L'ANALYSE EN UN COUP D'ŒIL

### **MOTS-CLEFS**

Mobilisation - implication - participation - parent - intérêt individuel - intérêt collectif - - désengagement - prise de parole - association de parents - conseil de participation - offre scolaire - gouvernance

L'implication individuelle des parents dans la scolarité de leurs enfants et la participation collective des parents à la vie collective d'un établissement scolaire sont deux réalités différentes. Sous le vocable unique de « participation des parents », il faut saisir ce que chacun des acteurs de l'école veut signifier sous peine de malentendus autour de la définition des rôles des parents et des enseignants, et des attendus conséquents.

La délicate question de la participation collective des parents n'est ni nouvelle ni exclusive à notre Communauté française. Et, ailleurs dans le monde, bien que les législations prévoient des dispositifs de participation parentale, elle n'est aisée.

Que les parents décident de changer leur école - seul ou en équipe, pour leur enfant ou pour le plus grand nombre - ou qu'ils décident de se désengager du système classique - par l'instruction à domicile ou par le repli vers des écoles privées - c'est toujours le système éducatif et scolaire qui est questionné et est appelé à changer par les parents, sans pour autant être entendus.

## TABLE DES MATIERES

L'analyse en un coup d'œil .....	1
Introduction.....	3
50 ans de mobilisation parentale pour plus de gouvernance locale avec les parents.....	3
Quel est l'enjeu ?.....	3
L'école et les parents, une offre et des demandes.....	5
Tour d'horizon international des modes d'expression collective des parents .....	6
Des éléments d'appréciation sur la satisfaction de l'offre scolaire.....	8
Vers une gouvernance partagée : des résultats? .....	8
Et pour l'avenir? .....	9

# INTRODUCTION

## 50 ans de mobilisation parentale pour plus de gouvernance locale avec les parents

Le 25 juin 2016, la Fédération des Associations de Parents fêtera ses 50 ans d'existence. Près de 50 ans après sa naissance et à l'heure du développement du Pacte pour un enseignement d'excellence – dispositif participatif de tous les acteurs de l'enseignement - à l'initiative de la Ministre de l'Enseignement Joëlle Milquet, cela vous étonnera peut-être, ou peut-être pas, la question de la « juste place des parents » dans les écoles revient régulièrement dans les débats.

Dans les propos et dans les textes (légaux, scientifiques, pédagogiques, syndicaux, politiques, associatifs, etc.), les parents sont tour à tour *dans l'école*, *hors de l'école*, *avec l'école*, *absents de l'école* (*démissionnaires*) ou encore *trop* dans l'école (*intrusifs*). Pourtant, étrangement, tous s'accordent sur l'objectif de faire des parents des *partenaires*, de construire une *alliance éducative* et de lutter contre une certaine tendance de parents à être des *consommateurs d'école* (*clientélisme*). Notez que ces qualifications ne sont pas neuves. Plus de 50 ans de recherche francophone (Belgique, France, Suisse, Canada) sur cette question épineuse du malentendu entre les familles et l'école alimente les réflexions d'aujourd'hui ... alors même qu'en 2009 un décret est venu légitimer le rôle des parents comme partenaires<sup>1</sup>.

A bien écouter les échanges, c'est que tous ne parlent pas de la même participation parentale : il y a l'implication parentale individuelle et la participation parentale collective. Et cette dissociation fait toute la différence dans l'art de construire un esprit de coopération et de mener des réflexions et projets en commun.

## Quel est l'enjeu ?

L'implication parentale individuelle et relationnelle<sup>2</sup> à laquelle certains acteurs de l'école appellent s'appuie bien souvent sur des critiques, notamment celles de l'incapacité des parents à tenir un rôle soutenant l'école et ses codes : incapacité à suivre « comme il faut » les devoirs et à respecter les besoins primaires pour préparer la journée scolaire (dormir tôt, manger sainement, lire avec les enfants, faire faire les devoirs dans un espace approprié, s'intéresser à la vie scolaire en posant les bonnes questions, etc.). On voit là comment l'École exerce une forme de contrôle sur la famille : *le rapprochement* (entre école et famille) revient à une *mise à distance des familles pour les maintenir dans un cadre strictement défini par l'école elle-même. (...) L'école façonne, ou tente de façonner, à son image, pour ses besoins, les parents des élèves. Par les rythmes qu'elle impose, par les codes et les règles qu'elle produit, par le contrôle normatif qu'elle induit, l'école désorganise et réorganise la vie et la cellule familiale*.<sup>3</sup> Ce raisonnement repose sur une logique d'action qui promeut une information descendante de l'école vers les parents sur le « savoir être et faire parent d'élève ». Cette forme de soutien individuel à la parentalité entend éduquer le parent à son métier de parent d'élève en

---

<sup>1</sup> Décret portant sur les Associations de parents du 30 avril 2009, [www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/34365\\_000.pdf](http://www.gallilex.cfwb.be/document/pdf/34365_000.pdf)

<sup>2</sup> Georges Fontinos, *L'état des relations école-parents. Entre méfiance, défiance et bienveillance*, ESPE, Lyon, 2014.

[www.fapeo.be/wp-content/analyses/analyses%202010/part\\_parent\\_preca.pdf](http://www.fapeo.be/wp-content/analyses/analyses%202010/part_parent_preca.pdf)

<sup>3</sup> Philippe Perrenoud (1994), cité in Bouveau P., Cousin O., Fabre J., *L'école face aux parents, analyse d'une pratique de médiation*, ESF, Paris, 1999, p. 31 et p. 36

s'assurant que les codes scolaires soient connus et que le parent s'y conforme pour soutenir l'école dans sa tâche éducative.

La participation parentale collective sort de la logique de l'école qui demande exclusivement aux parents de soutenir le fonctionnement de l'école. Ici, nous partons de la capacité des parents à exprimer des besoins de nature collective et de la nécessité des établissements à les entendre et de construire ensemble des réponses adaptées pour un mieux-être global des élèves, et par ricochet, celui des enseignants et des parents. Le principe moteur réside dans l'enclenchement d'une dynamique collective de changements dans l'école. C'est l'implication collective des parents dans un système de démocratie participative qui est ainsi promu : associations de parents et Conseils de participation en sont les instruments, et ce dans tous les milieux socioéconomiques<sup>4</sup>.

Si l'école a besoin de faire passer un message vers les familles (expliquer et éveiller à la forme scolaire diront certains), nous pensons que les familles ont également un message à faire passer vers l'école : expliquer et éveiller aux formes familiales diverses et variées d'aujourd'hui ainsi qu'aux nouveaux besoins des familles. Une étude de 2009 relayait bien l'expression de ce besoin « *de créer un vrai partenariat avec l'école : certaines familles populaires n'ont pas la notion de participation à des forums ou réunions de négociation entre parents et école en vue de mener des projets éducatifs de concert. La responsabilité est totalement confiée à l'école qui devient ainsi la seule responsable à bord... avec tout le poids des attentes qui s'en suit ! Ainsi, il est important d'initier certaines familles à cette prise de décisions aux côtés de l'école, à travers des activités valorisantes et moins formalisées que les réunions des parents.* » Les parents entendus dans cette étude expliquent leurs besoins d'être informés, de voir, de comprendre, d'avoir des relais « *avec pour seule mission la communication avec les parents, des associations de parents, des associations de la commune* » et de pouvoir créer un vrai partenariat avec l'école : « *pouvoir participer aux réflexions et aux décisions sur l'avenir de leurs enfants. L'école devrait se rapprocher des familles pour réduire l'angoisse et ce sentiment d'impuissance et d'injustice que certains éprouvent face aux institutions scolaires*». <sup>5</sup>

Comment l'équipe éducative et les parents peuvent-ils construire un jugement positif et constructif sur l'éducation et l'instruction tant dans la sphère familiale que scolaire ? Cette question reste toujours délicate. En sensibilisant, par exemple, les parties prenantes des établissements scolaires sur ce qu'ils ont à gagner ensemble et en considérant l'intérêt supérieur de l'enfant. Chacun des partenaires de l'éducation de l'enfant doit connaître et comprendre les difficultés rencontrées par ces deux lieux de vie de l'enfant, auquel il conviendrait même de rajouter les acteurs socio-éducatifs agissant dans le 3<sup>ème</sup> milieu de vie de l'enfant : écoles de devoirs, opérateurs d'accueil extrascolaire, personnel des garderies scolaires, etc. Idéalement, l'enfant considéré dans l'ensemble de ses besoins tout au long de la journée passée à l'école, temps scolaire et non, ne devrait pas se sentir partagé entre des manières d'être et de faire qui s'opposent.

La recherche de l'intérêt individuel par un dialogue respectueux, ni paternaliste, ni moralisateur entre l'enseignant et le parent (pour la réussite scolaire et le bien-être de l'enfant et du jeune) et la construction collective par la coopération d'un intérêt commun (pour le bien-être pour tous et la réussite de tous) doivent aller de pair. Ces deux niveaux d'action sont complémentaires.

---

<sup>4</sup> Johanna de Villers, *Le traitement différencié des élèves de milieu populaire*, étude de la FAPEO, 2010, [www.fapeo.be/wp-content/Etudes/Etude\\_2010.pdf](http://www.fapeo.be/wp-content/Etudes/Etude_2010.pdf)

<sup>5</sup> Annick Bonnefond, *A l'école des familles populaires. 1ère partie. Lever les malentendus pour comprendre et être compris*, Changements pour l'Égalité, décembre 2009, p. 26.

## L'ÉCOLE ET LES PARENTS, UNE OFFRE ET DES DEMANDES

Une étude de l'OCDE<sup>6</sup> a examiné d'un point de vue très global les mécanismes d'expression de la demande des parents à l'égard des écoles. Le point de départ a été de considérer la manière dont la demande vis-à-vis des écoles est exprimée (par défection ou par la prise de parole) et si elle l'est de manière individuelle ou collective (le niveau). Il en existerait quatre, pouvant être définis par leur caractère engagé ou non et leur caractère individuel ou non. Les auteurs de l'étude dressent le tableau suivant.

	<i>Défection/désengagement</i>	<i>Revendication/prise de parole</i>
<b>Individuelle</b>	<i>Individus qui choisissent une école ou un programme et en changent, mécanismes de choix du marché, ou individus qui quittent tout simplement le système scolaire au profit de l'instruction à domicile par exemple.</i>	<i>Parents ou élèves qui participent directement à la prise de décision et qui jouent un rôle important dans le processus d'apprentissage (personnalisation).</i>
<b>Collective</b>	<i>Groupes qui créent des écoles – purement privées ou privées mais subventionnées – sur des fondements religieux, ethniques, linguistiques ou pédagogiques.</i>	<i>Influence d'un groupe d'intérêt sur les questions scolaires, par exemple par le biais de la consultation sur le programme d'enseignement, (...).</i>

On constate que les niveaux et les modes d'expression de la demande des parents agissent les uns sur les autres. L'exercice de son pouvoir individuel d'influence le plus facile, c'est de faire le choix de quitter une école, à l'image du parent client qui fait son marché scolaire. Le plus difficile, c'est d'essayer de modifier l'école collectivement, en participant aux organes de consultation, en l'occurrence, en FWB, aux Conseils de participation et en 1<sup>ière</sup> ligne au développement d'associations de parents. Ce tableau peut être illustré par des exemples issus de notre paysage scolaire.

---

<sup>6</sup> Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, *L'école face aux attentes du public. Faits et enjeux*, éditions OCDE, 2006, p.10.

	Défection/désengagement	Revendication/prise de parole
<b>Individuelle</b>	L'instruction à domicile <sup>7</sup> qui se développe	<p>Demande d'inclusion<sup>8</sup> d'élève en situation d'handicap dans une école ordinaire</p> <p>Demande d'aménagements raisonnables et l'introduction éventuelle du droit en cas de refus d'aménagement<sup>9</sup></p> <p>Demande parentale de lever une punition, demande personnelle de surveillance accrue des récréations car son enfant se sent insécurisé, demande de diminution du travail scolaire, corrections ou commentaires au sujet de fautes d'orthographe/d'erreurs de syntaxe/de connaissance émises par des enseignants...</p>
<b>Collective</b>	Des écoles privées <sup>10</sup> qui se créent	Demandes organisées via les organes légitimes comme les Conseils de participation et les Associations de parents

Il faut noter que des questions pouvant apparaître comme gênantes ou intrusives quand elles le sont à titre individuel peuvent devenir intéressantes et constructives quand elles sont travaillées collégalement dans des organes collectifs.

## Tour d'horizon international des modes d'expression collective des parents

Dans cette étude<sup>11</sup> toujours, l'OCDE a également procédé à un tour d'horizon international des mécanismes d'expression de la demande et des interactions avec l'école. Vingt-cinq pays y ont participé dont la Belgique (la Communauté française). Les chercheurs ont demandé aux pays participant de communiquer des informations sur le niveau d'activité des parents dans la gestion des écoles, les dispositifs mis en place et des éléments permettant d'estimer leur implication dans les canaux classiques pour participer au processus de prise de décision.

<sup>7</sup> Cécile Van Honsté, L'école à la maison : pas à la portée de tous !, analyse de la FAPEO, 2014, [www.fapeo.be/wp-content/uploads/2014/06/4-15-2014-Linstruction-en-famille.pdf](http://www.fapeo.be/wp-content/uploads/2014/06/4-15-2014-Linstruction-en-famille.pdf)

<sup>8</sup> [www.revue-democratie.be/index.php/societe/enseignement/368-ecole-et-handicap-enseignement-specialise-ou-classes-de-relegation](http://www.revue-democratie.be/index.php/societe/enseignement/368-ecole-et-handicap-enseignement-specialise-ou-classes-de-relegation)

<sup>9</sup> À ce sujet : [www.enseignement.be/hosting/circulaires/upload/docs/FWB%20-%20Circulaire%204571%20\(4794\\_20130920\\_152811\).pdf](http://www.enseignement.be/hosting/circulaires/upload/docs/FWB%20-%20Circulaire%204571%20(4794_20130920_152811).pdf)

<sup>10</sup> A ce sujet : [www.levif.be/actualite/belgique/l-ecole-privee-fait-sa-pub/article-normal-82081.html](http://www.levif.be/actualite/belgique/l-ecole-privee-fait-sa-pub/article-normal-82081.html)

<sup>11</sup> Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, *L'école face aux attentes du public. Faits et enjeux*, éditions OCDE, 2006.

Les chiffres comparatifs sur le degré de délégation de la prise de décision au niveau de l'école montrent des gros écarts entre les pays sur le plan de la décentralisation de la prise de décision sur des questions telles que l'organisation de l'instruction, la gestion du personnel et le planning vers le niveau local.

- en Angleterre, en Nouvelle-Zélande, aux Pays-bas : une très grande partie des décisions sont prises au niveau local;
- en Grèce, en Australie, au Mexique, Luxembourg : dépendance des services centraux;
- en Belgique francophone (FWB): 25 % des décisions seraient prises au niveau de l'administration centrale, 30% au niveau de l'administration locale et 45 % au niveau de l'établissement.

**Au Danemark:** dans chaque école, un Conseil d'école réunit 5 à 7 représentants des parents, élus par tous les autres parents dont l'enfant est inscrit dans l'école concernée, 2 membres du personnel de l'école élus par le personnel et 2 représentants des élèves. Les parents ont la majorité. Le Conseil d'école définit les grandes orientations des activités scolaires, approuve le budget de l'école et décide des programmes d'études et des questions relatives au personnel.

**En Angleterre:** il existe un Conseil dans chaque école, représentants des individus et des intérêts, les membres de celui-ci sont élus ou nommés selon les parties qu'ils représentent, les parents qui sont membres du Conseil sont élus par les parents, le personnel élu par le personnel, le Conseil nomme d'autres personnes de la collectivité. Il a trois rôles à remplir: (1) proposer une vision stratégique, se comporter en « critiques amicaux » et veiller au respect de l'obligation de rendre compte; (2) gérer le budget de l'école, prendre des décisions concernant le programme d'études, informer les parents et les autres personnes concernées des résultats obtenus par l'école aux examens; (3) gérer le personnel de l'école, s'occuper des nouvelles nominations, de l'évaluation du personnel et des doléances.

**En Autriche:** dans toutes les classes, les parents élisent un représentant des parents et ces parents délégués de classe élisent à leur tour des représentants des parents, délégués auprès d'un organe composé de représentants des enseignants, des parents et des élèves, qui est présidé par le directeur.

**En Slovaquie:** les associations de parents, des organismes indépendants et bénévoles, fournissent aux écoles un retour d'information sur l'apprentissage et l'enseignement et, parfois, leur apporte un complément de ressources financières. En plus, il existe des Conseils d'école élus, composés de parents et d'autres représentants de la collectivité, contrôlant la gestion de l'école et le travail du personnel de l'école.

**En Espagne:** les parents peuvent participer au pilotage et à la gestion des écoles à travers deux associations de parents parallèles. Soit la Confédération espagnole laïque des parents (CEAPA), soit la Confédération nationale catholique des parents (CONCAPA). Environ 65% des parents des élèves de l'enseignement primaire et 58% des parents des élèves de l'enseignement secondaire sont des membres cotisants d'une de ces associations de parents.

**Au Japon:** renforcement par les pouvoirs publics de la participation des parents et de la commune à la gestion de l'école; création d'un système de « conseillers scolaires » à l'initiative des Conseils scolaires locaux, qui visent à encourager la participation des résidents de la commune et des parents à la vie scolaire et à élargir l'accès du public aux plans et aux résultats de l'administration de l'école afin d'accroître la responsabilité publique. Les conseillers scolaires contribuent aussi à l'évaluation externe et à l'amélioration de la qualité.

**Hongrie:** possibilité pour les parents et les élèves de s'exprimer au travers d'enquêtes d'opinions sur l'école. Le suivi des besoins et de la satisfaction des parents et des élèves est assuré plus ou moins



régulièrement dans 20% des écoles appliquant ce dispositif d'assurance-qualité.

Sur le plan international, l'OCDE constate que la tendance est à l'évolution d'une gestion publique centralisée de l'école vers des écoles plus autonomes et une participation accrue des parties prenantes, en particulier des parents, à la prise de décision.

## Des éléments d'appréciation sur la satisfaction de l'offre scolaire

Il ressort de leur analyse<sup>12</sup> les éléments suivants :

- Constat de la croyance dans la valeur et dans les résultats de l'école ; l'éducation est une priorité publique élevée.
- Élaboration d'une règle « *selon laquelle plus les gens sont proches de l'offre scolaire ou du système éducatif – plus leur expérience est directe – plus ils semblent en être contents. Cela se manifeste de plusieurs manières : les parents dont les enfants vont à l'école sont en moyenne plus satisfaits des écoles que les autres parents ; ceux qui participent à la gouvernance de l'école sont plus satisfaits que les autres parents ; les femmes (qui participent généralement davantage à la vie de l'école) sont en moyenne plus satisfaites que les hommes.* »
- Dans différents pays, « *les parents les plus instruits expriment une satisfaction moindre à l'égard de l'école que les moins instruits. Ils sont plus critiques.* »
- Tendance à l'évolution d'une gestion publique centralisée de l'école vers des écoles plus autonomes et une participation accrue des parties prenantes, en particulier des parents, à la prise de décision.

Mais quelles sont les zones d'influence réelles? Dans quelle mesure les parents modifient-ils, par leur participation collective, les environnements scolaires?

## Vers une gouvernance partagée : des résultats?

Les auteurs de l'étude constatent que les possibilités officielles de participation sont limitées pour différentes raisons :

- Méconnaissance des possibilités dont les acteurs disposent pour influencer les écoles.
- Désintérêt pour l'exercice de cette prise de parole collective au fil du temps. Et les auteurs de poser la question suivante : cette diminution de la participation traduit-elle une baisse d'influence ou la participation diminue-t-elle parce que l'influence est limitée ?
- Crainte de soulever des questions délicates sur l'école par peur de retombées négatives sur leur enfant.
- Zapping d'établissement : des parents choisissent d'en changer quand ils en sont insatisfaits plutôt que de l'investir avec d'autres pour le modifier.
- Absence d'obligation au sein des écoles de participation active des parents, la participation

---

<sup>12</sup> Résumé <http://www.oecd.org/fr/edu/scolaire/37942292.pdf>

collective se fait sur base volontaire, ce qui exige une impulsion au départ.

- Des enseignants estiment ne pas avoir les outils nécessaires pour leur permettre de coopérer.
- Des possibilités de prise de parole insuffisantes sont la règle.<sup>13</sup>
- Une consultation limitée sur des questions pratiques, sur des questions d'organisation.
- Des sollicitations exclusives : coups de main bénévoles pendant les événements festifs.
- Expression de regrets de ne pas être associés aux travaux sur des questions scolaires et éducatives essentielles.
- L'engagement des parents tend à décliner à mesure que leurs enfants grandissent.
- Les parents actifs ne sont pas nécessairement représentatifs de l'ensemble des parents, les parents moins instruits et défavorisés sont sous-représentés.<sup>14</sup>
- La coopération entre les familles et l'école est plus active dans les établissements où les parents d'élèves ont un niveau d'instruction plus élevé.

## ET POUR L'AVENIR?

Lors de notre étude sur la participation parentale dans l'Enseignement Officiel en Communauté française<sup>15</sup>, les parents ont souligné l'importance du rôle qu'occupe la Direction de l'école pour la mobilisation des parents dans-à-pour l'école. L'étude a bien mis en évidence les avis partagés des Directions d'établissement quant à la place qui doit être accordée aux parents :

- Une partie des Directions s'oppose catégoriquement à un espace laissé aux parents et reste attachée à un modèle hiérarchique dans lequel la direction a plein pouvoir.
- Une autre partie exprime quelques réticences : pas d'ingérence dans le domaine pédagogique et nécessité de délimiter le territoire des enseignants et celui des parents.
- La dernière partie manifeste un enthousiasme pour une école du partenariat famille-école en engageant une dynamique collective à l'école.

Là où des pouvoirs organisateurs sont soutenant, là où des directions sont ouvertes à la création d'une association de parents, là où des Conseils de participation sont organisés plus de deux fois l'an, là où les personnes se mettent au travail dans un esprit de coopération, les parents nous rapportent combien le fait de se sentir accueillis et partenaires dans un projet éducatif global est porteur de changements au profit de tous. Pour cela, il est nécessaire que l'école accepte un regard critique et que les parents se remettent en question. Là où le regard et la perception de l'autre sont source de réflexion collective, il est dans le champ des possibles de construire ensemble une école différente du modèle « chacun chez soi » ! On le voit, la culture de la participation peine à s'installer malgré un cadre légal incitateur pour les associations de parents. Celle-ci est encore rarement une valeur de

---

<sup>13</sup> Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, *op.cit*, p. 101.

<sup>14</sup> Notre étude montre le champ des possibles en milieu précarisé : Johanna de Villers, *Des associations de parents dans toutes les écoles ? Analyse des motivations, difficultés et réponses apportées*, 2010, [http://www.fapeo.be/wp-content/Etudes/Etude\\_2010.pdf](http://www.fapeo.be/wp-content/Etudes/Etude_2010.pdf)

<sup>15</sup> FAPEO, *Quelles pistes envisager face à la baisse de la participation parentale ? Vol.III*, 2008, p. 55.

l'école, que ce soit vis-à-vis des parents, des acteurs extérieurs ou encore plus fort à l'intérieur de celle-ci.

Rêver d'une autre école ? C'est sans doute ce qui a conduit les fédérations d'associations de parents français à revendiquer une meilleure reconnaissance des délégués de parents d'élèves. Comme nous en informait le journal *Le Monde*<sup>16</sup> ce 15 décembre 2015, la ministre de l'éducation nationale, Najat Vallaud-Belkacem, se félicitait : « *Nous avons avancé sur le statut de parents délégués, se félicite la ministre. Nous sommes en train de finaliser un projet de décret qui permettra aux parents élus aux instances départementales, académiques et nationales de plus facilement aux réunions en étant indemnisés par l'Etat.* »

« *Il s'agit en réalité d'élargir et de simplifier un dispositif qui existe déjà : le « **congé de représentation** », prévu dans le code du travail pour tout bénévole d'une association qui siège à une instance placée auprès des pouvoirs publics. Limité à neuf jours par an, ce congé n'est pas toujours rémunéré dans le secteur privé, mais donne lieu à une indemnité de 7,10 euros par heure. Dans le public, il est sans incidence sur le salaire. (...) Le projet de décret en question, applicable à la rentrée 2016, élargit ce droit aux personnes inactives, au chômage et indépendantes (artisans, professions libérales...). Il vise également à donner un petit « plus » en matière d'indemnité : aux **7,10 euros de l'heure** viendrait s'ajouter le **dédommagement du temps de préparation des réunions** (« entre 10 % et 15 % du temps de la réunion », précise-t-on au ministère). Pour que ce congé soit davantage utilisé, il est aussi prévu de réduire le délai de prévenance auprès de l'employeur (de quinze à huit jours), et enfin de simplifier les démarches administratives pour se faire rembourser par l'Etat (notamment à travers une annualisation de l'indemnité). (...) Ces mesures répondent à quelques-unes des demandes de la FCPE<sup>17</sup> et de la PEEP. Voilà des années que les deux **fédérations** (de parents) mettent en avant la **difficulté de concilier vie professionnelle et mandat bénévole de représentant de parent d'élèves** : horaires des réunions sur le temps de travail, investissement important en termes de temps, fonctionnement de ces instances souvent accessible aux seuls initiés...*

---

<sup>16</sup> [http://www.lemonde.fr/education/article/2015/12/15/vers-une-meilleure-reconnaissance-des-delegues-de-parents-d-eleves\\_4832575\\_1473685.html](http://www.lemonde.fr/education/article/2015/12/15/vers-une-meilleure-reconnaissance-des-delegues-de-parents-d-eleves_4832575_1473685.html)

<sup>17</sup> En France. La FCPE ou la Fédération des Conseils de Parents d'Elèves ; la PEEP : la Fédération des parents d'élèves de l'enseignement public.

# Bibliographie

BONNEFOND A., *A l'école des familles populaires. 1ère partie. Lever les malentendus pour comprendre et être compris*, Changements pour l'Égalité, Bruxelles, décembre 2009.

BOUVEAU P., COUSIN O., FABRE J., *L'école face aux parents, analyse d'une pratique de médiation*, ESF, Paris, 1999.

Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement, *L'école face aux attentes du public. Faits et enjeux*, éditions OCDE, 2006.

COLLAS A., *Vers une meilleure reconnaissance des délégués de parents d'élèves*, Le Monde Education, 15/12/15, [http://www.lemonde.fr/education/article/2015/12/15/vers-une-meilleure-reconnaissance-des-delegues-de-parents-d-eleves\\_4832575\\_1473685.html](http://www.lemonde.fr/education/article/2015/12/15/vers-une-meilleure-reconnaissance-des-delegues-de-parents-d-eleves_4832575_1473685.html)

de VILLERS J., *Le traitement différencié des élèves de milieu populaire*, étude de la FAPEO, 2010, [www.fapeo.be/wp-content/Etudes/Etude\\_2010.pdf](http://www.fapeo.be/wp-content/Etudes/Etude_2010.pdf)

de VILLERS J., *Des associations de parents dans toutes les écoles ? Analyse des motivations, difficultés et réponses apportées*, 2010, [http://www.fapeo.be/wp-content/Etudes/Etude\\_2010.pdf](http://www.fapeo.be/wp-content/Etudes/Etude_2010.pdf)

DURU-BELLAT M., VAN ZANTEN A., *Sociologie de l'école*, Paris, Armand Colin, 1999.

FONTINOS G., *L'état des relations école-parents. Entre méfiance, défiance et bienveillance*, ESPE, Lyon, 2014.

GHALI, S., « L'école privée fait sa pub », Le Vif, 05/05/2013, [www.levif.be/actualite/belgique/l-ecole-privee-fait-sa-pub/article-normal-82081.html](http://www.levif.be/actualite/belgique/l-ecole-privee-fait-sa-pub/article-normal-82081.html)

GAYET D., *C'est la faute aux parents : les familles et l'école*, Paris, Syros, 1999.

PERIER P., *Ecole et familles populaires : sociologie d'un différend*, Presses Universitaires de Rennes, 2005.

RAKOCEVIC R., « Implication des parents dans la réussite à l'école : éclairages internationaux », in *Education et Formation*, n° 85, France, novembre 2014.

VAN HONSTE, *L'école à la maison : pas à la portée de tous !*, analyse de la FAPEO, 2014, <http://www.fapeo.be/analyse-2014-0415-lecole-maison-pas-portee/>